

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

NOR : MICE1824185A

Arrêté du **12 SEP. 2018**

**modifiant l'arrêté du 23 octobre 2015 portant nomination des membres
du Conseil supérieur des messageries de presse**

La ministre de la culture,

Vu l'article 18 de la loi n° 47-585 du 2 avril 1947 modifiée relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2015 portant nomination des membres du Conseil supérieur des messageries de presse ;

Vu la proposition transmise par le Syndicat de la presse quotidienne nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil supérieur des messageries de presse en tant que représentants des éditeurs de journaux et publications périodiques :

- M. Marc FEUILLÉE, président du Syndicat de la presse quotidienne nationale, en remplacement de M. Francis MOREL ;
- M. Éric MATTON, trésorier du Syndicat de la presse quotidienne nationale, en remplacement de M. Marc FEUILLÉE.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour la ministre et par délégation :
le directeur général des médias et des industries culturelles,

M. AJDARI

Le Directeur général des médias et des industries culturelles

Martin AJDARI